



# **Fédération fribourgeoise de gymnastique Freiburgischer Turnverband**

## **PRESCRIPTIONS CANTONALES FRIBOURGEOISES POUR LES CONCOURS INDIVIDUELS EN GYM ET DANSE**

édition 01.2017

### **1 GENERALITES**

1.1 Les concours sont ouverts à toutes les gymnastes de la FFG.

### **2 CONCOURS**

#### **2.1 Tests en gym & danse**

##### 2.1.1 Description des tests

- 7-8 ans (Sette Bello)
- 8-9 ans (Intro A)
- 9-10 ans (Intro C)
- 10-11 ans (Aristochats)
- 10.13 ans (Ruban)
- 11-12 ans (Alicia Keys)
- 11-14 ans (Massues)
- 12-13 ans (Irlandais)
- 12-15 ans (Corde)
- 13-14 ans (Fever)
- 13-16 ans (Balle)
- 14-16 ans (tendance hip-hop)
- 14-16 ans (tendance aérobic)
- 16-18 ans (tendance afro)
- 16-18 ans (tendance moderne)
- 18-20 ans (tendance latino)
- 18-20 ans (tendance contemporain)
- 15-20 ans (Chapeau)

##### 2.1.2 Catégories

Pour décider de la catégorie on prend en compte l'année de naissance et l'année du concours. Exemple : Barbara est née en 2007. Quel que soit son jour de naissance, pour la Coupe de Noël 2017 elle a 10 ans et pour le championnat cantonal individuel 2018 elle a 11 ans.

Une fille de 10 ans par exemple a le choix entre concourir parmi les plus âgées de la catégorie 9-10 ans ou parmi les plus jeunes de la catégorie 10-11 ans.

Les filles de moins de 7 ans peuvent participer au test de la catégorie 7-8 ans.

Les filles de plus de 20 ans peuvent participer au test de la catégorie 18-20 ans.

### 2.1.3 Directives et descriptifs des tests

Selon Descriptif des Tests en Gym & Danse Fribourgeois :

- 7-8 ans (Sette Bello) : mise à jour août 2016
- 8-9 ans (Intro A) : mise à jour août 2016
- 9-10 ans (Intro C) : mise à jour août 2016
- 10-11 ans (Aristochats) : mise à jour août 2016
- 10-13 ans (Ruban) : mise à jour août 2016
- 11-12 ans (Alicia Keys) : mise à jour août 2016
- 11-14 ans (Massues) : mise à jour août 2016
- 12-13 ans (Irlandais) : mise à jour août 2016
- 12-15 ans (Corde) mise à jour août 2016
- 13-14 ans (Fever) : mise à jour août 2016
- 13-16 ans (Balle) : mise à jour août 2016
- 14-16 ans (Hip-Hop) : mise à jour août 2016
- 14-16 ans (Aérobic) : mise à jour août 2016
- 16-18 ans (Afro) : mise à jour août 2016
- 16-18 ans (Moderne) : mise à jour août 2016
- 18-20 ans (Latino) : mise à jour août 2016
- 18-20 ans (Contemporain) : mise à jour août 2016
- 15-20 ans (Chapeau) : mise à jour août 2016

2.1.4 Une gymnaste qui perd le fil pendant son concours ne peut malheureusement pas recommencer.

2.1.5 Il n'y a pas de note minimale à atteindre pour passer au test suivant. Seul l'âge décide du test à présenter.

2.1.6 Jusqu'à la catégorie 11-12 ans incluse, les gymnastes concourent en justaucorps. A partir de la catégorie 12-13 ans elles peuvent porter une tenue en relation avec la tendance du test mais il est impératif que cette tenue ne gêne pas le jugement. Les pieds, les chevilles, les genoux et les bras doivent être visibles. Les tests se font à pieds nus ou en mi-pointes sauf pour le Hip-Hop où des petites baskets sont autorisées et l'Aérobic où des baskets sont obligatoires.

### 2.1.7 Procédure pour les carnets lors du concours

La société reçoit, en même temps que le décompte de garantie, les étiquettes qui devront être collées dans les carnets. Il n'y a donc pas besoin de les amener au concours. Les étiquettes ne sont envoyées qu'aux sociétés qui ont coché la case correspondante lors de l'inscription on-line. Pour les gymnastes ne possédant pas encore de carnets, il est possible d'en commander au secrétariat central de la FSG à Aarau

### **3 CLASSEMENT**

- 3.1** Pour attribuer les 3 premiers rangs, en cas d'égalité aux tests en Gym & Danse, les gymnastes sont départagées comme suit :
- a) la note T (technique) départage les ex-aequo
  - b) si la note T est équivalente, c'est la plus jeune des gymnastes qui est classée devant

### **4 FINANCES**

- 4.1** La finance de base est de Fr. 20.- par société. Si moins de 5 gymnastes sont inscrits, la finance de base est de Fr. 4.- par gymnaste.
- 4.2** La finance d'inscription est de Fr. 20.-- par gymnaste et par concours sauf pour le championnat cantonal où la finance d'inscription est de Fr. 23.--. Les gymnastes qui sont inscrites dans plusieurs concours (agrès + gym & danse ou plusieurs tests en gym & danse) paient Fr. 20.-- pour le premier concours (Fr. 23.-- pour le championnat cantonal) et Fr. 15.-- pour chaque concours suivant.

Aucune finance d'inscription ne sera remboursée pour des désistements annoncés moins de 20 jours avant le concours. Toute mutation (remplacement, changement de catégorie, inscription supplémentaire, désistement) annoncée après le délai d'inscription sera facturée à Fr. 5.--. Par exemple : désistement d'un gymnaste plus de 20 jours avant le concours : remboursement de la finance d'inscription avec une retenue de Fr. 5.-- pour la mutation ; changement de catégorie : Fr. 5.-- pour la mutation ; remplacement d'un gymnaste par un autre : Fr. 5.-- pour la mutation ; inscription d'un nouveau gymnaste (dans la mesure des possibilités) : Fr. 20.-- pour l'inscription + Fr. 5.-- pour la mutation.

Les gymnastes inscrites, mais qui n'ont pas payé, ne pourront pas participer aux compétitions (voir délais sous point 7.2).

- 4.3** Les finances d'inscription seront perçues par l'organisateur qui établira une facture en fonction des inscriptions reçues.
- 4.4** Une finance de garantie de Fr. 200.-- par société sera facturée par l'organisateur en même temps que les finances d'inscription.
- 4.5** Seul le paiement de la finance de garantie valide l'inscription.
- 4.6** La finance de garantie sera remboursée dans le mois qui suit le concours par le secrétariat FFG ; pour se faire, les nouvelles sociétés fribourgeoises ainsi que les sociétés invitées lui feront parvenir un bulletin de versement ou le numéro IBAN avec les inscriptions.

- 4.7** En cas de retard pour chacun des délais selon point 7, une retenue sera effectuée sur la finance de garantie:
- retenue de Fr. 20.-- pour un retard de 3 à 6 jours
  - retenue de Fr. 50.-- pour un retard de 7 à 10 jours
  - retenue de Fr. 100.-- pour un retard de 11 jours et plus.

Toutefois les inscriptions reçues après le délai ne seront prises en considération - moyennant la retenue - que si elles ne perturbent pas l'organisation du concours.

Aucune inscription de nouvelle société ne sera acceptée 15 jours après le délai d'inscription.

- 4.7** La société reçoit, dans les 3 semaines qui suivent le concours, le décompte de garantie.

## **5 PRIX**

- 5.1** Les 3 premières gymnastes de chaque catégorie reçoivent une médaille s'il y a au moins 5 gymnastes classées dans la catégorie. S'il y a 4 gymnastes classées ou moins, la 1<sup>ère</sup> reçoit une médaille et les 2 suivantes un diplôme.

- 5.2** Distinction aux concurrentes du premier tiers du classement de chaque catégorie.

- 5.3** Chaque gymnaste reçoit un prix souvenir.

- 5.4** Les sociétés pourront retirer leurs prix souvenirs durant la journée aux heures et à l'endroit affichés à la table des responsables.

- 5.5** Les sociétés trouveront une liste des résultats à la table du responsable de concours après la proclamation des résultats. Elles pourront également les télécharger sur le site [www.ffg-ftv.ch](http://www.ffg-ftv.ch).

## 6 DISPOSITIONS DIVERSES

- 6.1 L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- 6.2 Les "Directives concernant la publicité sur les tenues de gymnastique lors de manifestation de gymnastique de la FSG" font foi pour ce qui concerne la publicité.
- 6.3 Les protêts concernant des décisions du jury sont à remettre par écrit à la direction des concours dans les 15 minutes qui suivent l'annonce de la note. Une taxe de Fr. 100.-- est à joindre à chaque protêt. En cas de refus du protêt, la taxe revient à la direction du concours. Les décisions de la direction de concours sont irrévocables.
- 6.4 Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions seront tranchés par la direction de concours.

## 7 DELAIS

- 7.1 Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard pour **le délai et à l'adresse mentionnés dans les prescriptions spécifiques du concours.**
- 7.2 Les finances d'inscription et la finance de garantie doivent être payées pour **le délai mentionné dans les prescriptions spécifiques du concours** selon la facture qui sera envoyée par l'organisateur.
- 7.3 Pour chacun des délais ci-dessus, le cachet de la poste (courrier A) et la date du paiement font foi.

## COMITE CENTRAL TECHNIQUE

Pour le comité central technique  
Dominique Gavillet

Pour la division Gym & Danse  
Anne-Julie Kolly